





Depuis l'ouverture des campus de formation de SNCF réseau, la CFDT n'a

jamais cessé de négocier avec la DGRHF et a été entendue à plusieurs reprises. C'est aujourd'hui un nouveau pas de franchi vers la reconnaissance de l'engagement des formateurs et l'attractivité de leur métier.

À partir de septembre 2024, les indemnités spécifiques des formateurs permanents, taux A et B, seront majorées respectivement à 450 et 550€!

LA NÉGOCIATION, COMMENCÉE L'AN DERNIER AVEC LA DIRECTION DES CAMPUS, ABOUTI À CETTE MESURE, PÉRÉNNE.
Pour la CFDT, cette augmentation des indemnités, taux A et taux B est l'expression de la reconnaissance du travail des formateurs et un marqueur d'attractivité notable. En s'ajoutant au forfait jours, elle améliore le quotidien des formateurs et reconnait de manière plus adaptée leur valeur et leur autonomie.

LES ACTIONS CFDT SONT GUIDÉES PAR SES ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS QUI PORTENT LA VOIX DES PERSONNELS DES CAMPUS

négociations ne constituent jamais un exercice simple et encore moins rapide. La pugnacité de l'équipe CFDT est la seule garante de résultats, tout comme la volonté partagée d'échanger et de négocier. Ce sont les militantes et militants CFDT qui permettent de porter les sujets essentiels.

ET TOI, QUI DÉFEND TES DROITS?

FAIRE RECONNAITRE L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT **DES AGENTS EST UNE PRIORITÉ** POUR LA CFDT





Pour aller plus loin Pour nous contacter, scanne ou clique sur le QR Code.

RAPPEL DES INTERVENTIONS CFDT:

-> La CFDT aura amendé autant que possible le projet de réorganisation, en y mettant des limites et des conditions

2 comités de suivi de la Formation ont eu lieu, des occasions pour porter la parole des formateurs et personnels des campus

🤧 MARS : la CFDT pose un droit d'alerte sur les 3 campus, elle obtiendra **la prise en compte des** situations des fomateurs SE de Toulouse et Marseille et des postes de renfort pour la planification.

SEPTEMBRE : une première audience est déposée pour les conditions de travail, les parcours pros, les titres restaurant, les indemnités et la rémunération entre autres. Cetta audience permettra la mise en place **des titres restaurants** pour le campus de Nanterre.

NOVEMBRE : après de nombreux échanges avec la DGRHF, une audience permet d'obtenir

l'octroi du forfait jours pour les formateurs du collège cadre, et des parcours simplifiés d'accès classe 5 pour les formateurs classe 4.

Dans le même temps, la CFDT déclenche un Droit d'Alerte sur le campus de Bègles, face aux risques psycho-sociaux auxquels les agents sont exposés.

JUILLET/DÉCEMBRE: 2 comités de suivi de la Formation ont eu lieu, des occasions pour porter

la parole des formateurs et personnels des campus, dans la continuité de 2022.

🦩 MARS : une nouvelle audience permet de porter à nouveau l'ensemble des sujets liés à la charge de travail des personnels, les parcours professionnels et l'attractivité des métiers

AVRIL : un courrier à l'inspection du travail dénonce la manière de traiter le Droit d'Alerte posé sur le campus de Bègles : les élus CSE ont depuis accès aux éléments de l'enquête et peuvent continuer à travailler aux mesures qui s'imposent. Un courrier a été adressé à la direction pour les clarifier, en attente de réponse à ce jour.

Ce mois là, la CFDT écrit à la DGRHF pour demander, à nouveau l'octroi des titres restaurant sur Bègles et Saint Priest, mais rappelle aussi la nécessité de travailler à l'attractivité des métiers : **la** direction s'engage à travailler les deux sujets.

→JUIN : La direction de la Formation nous informe que, si le sujet des titres restaurant semble se voir opposer une lecture juridique, elle revalorise les indemnités spécifiques des formateurs permanents de **près de 100€**. Cette revalorisation est mensuelle et pérenne! C'est en JUIN aussi que la CFDT pose un Droit d'Alerte suite à l'éffondrement du plancher de la

tisanerie de Bègles et fait **sécuriser** l'accès dans l'attente des travaux.

ET MAINTENANT?

Tu t'en doutes, la CFDT continuera de porter ta réalité à la connaissance de la direction, et de négocier pour toi, ton métier, et les conditions dans lesquelles tu l'exerces.

Il s'agit dans un premier temps de faire se tenir un comité de suivi de la formation, mais aussi de suivre les différentes mesures prises suite aux Droits d'Alerte. Il nous faudra aussi continuer à porter les autres sujets, comme la restauration et le télétravail.









